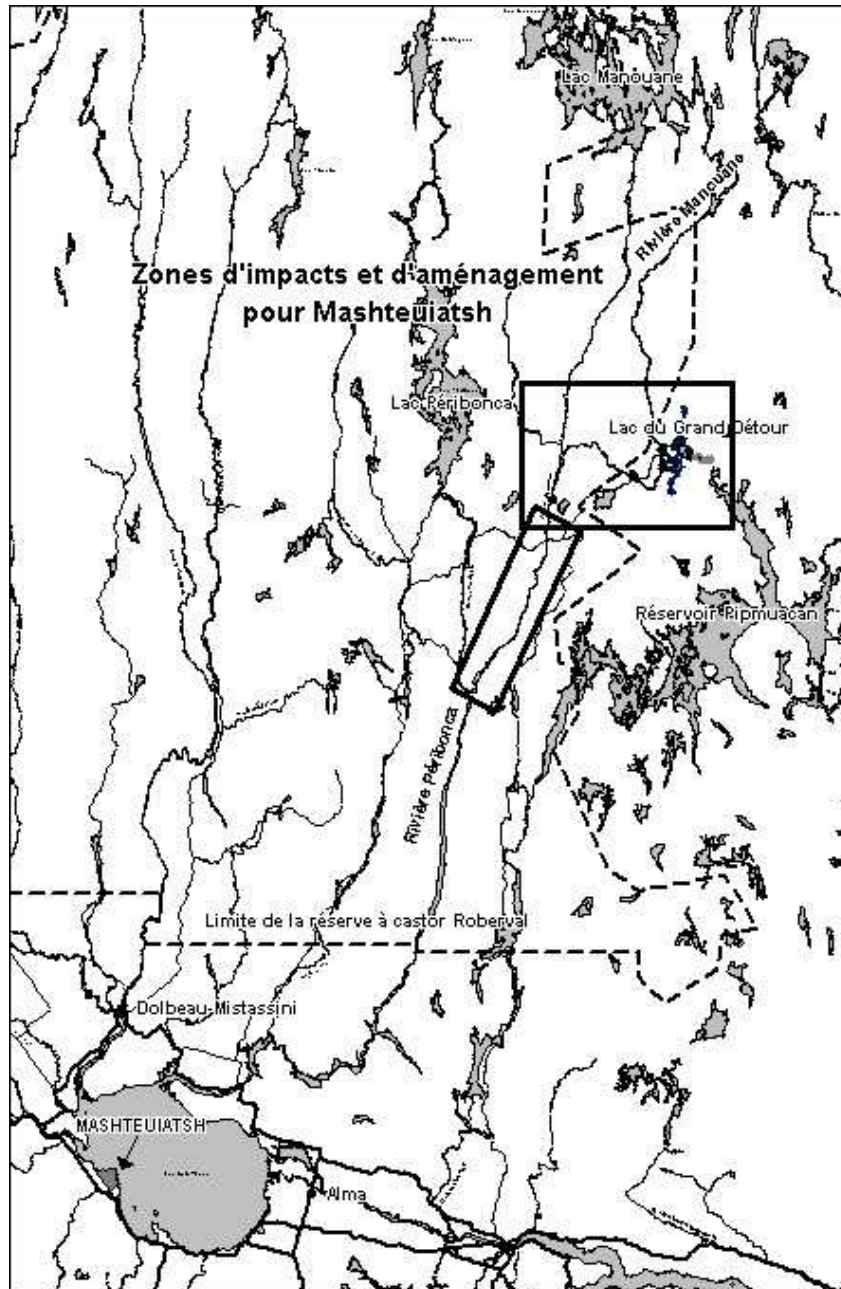


# PROJET D'HYDRO-QUÉBEC

## de dérivation partielle de la rivière Manouane



Document synthèse informatif produit par le  
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean  
Ce document n'a aucune valeur légale



## **Introduction**

Hydro-Québec prévoit réaliser la dérivation partielle de la rivière Manouane vers le complexe Bersimis. Ce projet consiste à faire passer un débit d'eau du lac du Grand Détour au réservoir Pipmuacan pour qu'il soit turbiné dans les centrales de la Bersimis-1 et de la Bersimis-2, toutes deux situées sur la rivière Betsiamites. Actuellement, ce débit parvient à cinq centrales de la société Alcan sur la rivière Péribonka, qui exploitent une hauteur de chute totale de 164,5 m. La hauteur de chute de 379,5 m que l'on trouve aux centrales de la Betsiamites fera en sorte que le débit dérivé produira beaucoup plus d'énergie électrique.

Déjà, les communautés de Betsiamites et Essipit de même que les MRC de la région qui sont touchées par les projets d'Hydro-Québec ont signé des ententes de partenariat avec la société d'État.

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean analyse présentement la possibilité de signer lui aussi une entente de partenariat en vue de maximiser les retombées économiques de ce projet dans la communauté. Une décision à ce sujet sera prise lors d'une réunion du Conseil vers la mi-novembre. Dans le cadre de cette analyse, le Conseil est également préoccupé par les impacts prévisibles de ce projet sur l'utilisation de cette portion de territoire par nos membres.

C'est pourquoi nous vous présentons ce document qui vous incitera, nous l'espérons, à nous faire part de vos commentaires. Contactez les élus du Conseil des Montagnais ou le coordonnateur aux communications pour ce dossier au centre administratif du Conseil au 275-2473 afin de faire part de votre point de vue.

Le Conseil des Montagnais, via la mise sur pied d'un comité technique attribué à ce projet, a déjà été impliqué dans le suivi des études d'impact, des mesures d'atténuation, des retombées économiques de même que pour faciliter le contact avec les gestionnaires des lots de piégeage situés le long de la rivière. À ce sujet, Hydro-Québec a établi des rencontres avec ces gestionnaires afin de connaître leurs appréhensions et leurs inquiétudes quant aux impacts du projet sur le milieu. C'est à partir de ces rencontres et de celles avec tous les autres utilisateurs du territoire qu'Hydro-Québec a institué ses mesures d'atténuation.

## Sommaire du projet

La rivière Manouane prend actuellement sa source en aval du réservoir Manouane et se jette dans la rivière Péribonka. Depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la rivière Péribonka, elle s'étend sur une longueur approximative de 250 km.

Dans le cadre du projet actuel d'Hydro-Québec, un barrage en béton sera aménagé au km 97 de la rivière Manouane. L'ouvrage, qui aura une hauteur de 9 m, une longueur de 90 m et une largeur en crête de 3,75 m, rehaussera le niveau du lac du Grand Détour à la cote moyenne de 418 m. Devenu le réservoir du Grand Détour, ce plan d'eau aura une superficie moyenne de 23 km<sup>2</sup> au printemps, inondant ainsi une superficie de 12 km<sup>2</sup>. Le réservoir sera contenu par trois digues. Un canal de dérivation d'une longueur de 7 km permettra d'acheminer l'eau du réservoir du Grand Détour vers le réservoir Pipmuacan. Toutes ces infrastructures sont situées à l'extérieur de la réserve à castor de Roberval.

Un débit réservé de trois mètres cube par seconde (3 m<sup>3</sup>/s) sera maintenu en tout temps dans la rivière Manouane grâce à des conduites situées sous le barrage. Par rapport aux conditions actuelles, notons que le débit de la rivière sera réduit de 77 % au point de coupure, jusqu'à atteindre 29 % de réduction à son embouchure dans la rivière Péribonka. L'accès aux ouvrages nécessitera le réaménagement de certains tronçons de routes à partir de Saint-Ludger-de-Milot.

La réalisation du projet procurera, en moyenne après les frais de transport, une augmentation annuelle nette de la production d'énergie d'environ 291,5 Gigawatts heure (GWh). La mise en service de la dérivation est prévue pour l'an 2002, et le coût du projet est estimé à 60 millions de dollars.

La réalisation du projet aura, sur les milieux naturel et humain, des impacts potentiels qui pourront être éliminés ou atténués par l'application de mesures d'atténuation dont les principales sont : l'aménagement de deux épis permettant de maintenir le même niveau d'eau à des endroits spécifiques, le réaménagement et la création de frayères à ouananiche permettant de ne perdre aucune superficie de fraie actuelle, la possibilité d'introduire de l'éperlan arc-en-ciel pour nourrir la ouananiche, la mise en place d'une signalisation pour les navigateurs et le déplacement d'un sentier de portage.

**Bilan des impacts résiduels pour le secteur de la rivière Manouane  
Milieu humain**

Type de milieu	Description de l'impact résiduel	Importance de l'impact
Utilisation du territoire à des fins de villégiature, de loisirs et de tourisme	- Difficultés supplémentaires de navigation sur la rivière Manouane à quelques endroits et pendant certaines périodes en raison de la baisse des niveaux.	Faible
	- Légère modification du paysage des chutes sur la rivière Manouane en raison de la baisse des niveaux et des débits, plus particulièrement celles des km 67 et 69 qui constituent des sites d'intérêt visuel.	Faible
Pêche récréative	- Accroissement de la récolte potentielle de doré jaune à certains endroits (lac Duhamel et embouchure) en raison d'un gain de production de poissons.  - Faible perte d'habitats et de productivité pour le grand brochet et le grand corégone.	Retombée positive
	- Modifications ponctuelles des conditions de pratique (circulation, amarrage, accostage) de la pêche récréative sur la rivière Manouane en raison de la baisse des niveaux.	Faible
Chasse récréative	- Développement de conditions favorables à la chasse en bordure de la rivière en raison de la modification des habitats riverains	Retombée positive
Activités dans les lots de piégeage réservés aux autochtones	- Dégradation des conditions de navigation, de chasse et de pêche sur quelques sections en aval du barrage en raison de la baisse des niveaux.  - Assèchement d'une petite chute au site de la digue no 1.	Moyenne

**Bilan des impacts résiduels pour le secteur de la rivière Manouane  
Milieu biologique**

Type de milieu	Description de l'impact résiduel	Importance de l'impact
Végétation terrestre	- Colonisation des milieux exondés. (repousse de végétation sur les rives)	Retombée positive
Végétation aquatique et riveraine	- Modification non significative des milieux riverains, à long terme.	Négligeable
Plancton et benthos (organismes microscopiques servant de nourriture pour les poissons)	- Gain de productivité en plancton et faible perte de productivité en benthos.	Négligeable
Poissons	- Gain net d'habitats et de productivité pour la ouananiche et le doré jaune  - Faible perte d'habitats et de productivité pour le grand brochet et le grand corégone.	Retombée positive
Mercure dans la chair des poissons	- Augmentation des teneurs en mercure et réduction de la fréquence suggérée de consommation de poissons piscivores provenant du tronçon compris entre le lac Duhamel et le barrage projeté (du km 61 au km 97).  - Très faible risque pour la santé humaine lié à la consommation de poisson.	De faible à négligeable
Oiseaux	- Modification non significative de l'utilisation du milieu par les oiseaux.	Négligeable
Mammifères semi-aquatiques	- Modification non significative de l'utilisation du milieu par les mammifères.	Négligeable

## **Retombées économiques du projet d'Hydro-Québec de dérivation partielle de la rivière Manouane pour la communauté de Mashteuiatsh**

### **Participation au projet en tant que partenaire d'affaire**

Revenu récurrent : 7,3% du gain énergétique net, soit 21,28 GWh par année à 3 ¢ le KWh (environ 638 400 \$ par année). Le prix Québec de 3 ¢ le KWh est un prix plancher garanti et il ne peut qu'augmenter

Dépense récurrente : Frais de turbinage, d'exploitation et de suivi environnemental (environ 136 900 \$ par année). Sujet à indexation

Dépense unique : Investissement de 7,3 % des coûts du projet évalué à 60 M\$ (environ 4,5 M\$). Possibilité d'emprunter et de financer ce montant ou de le payer comptant.

### **Contrats durant la période de construction**

Revenu unique : 18 % des contrats (environ 5 à 6 M\$) pour les entreprises de la communauté.

### **Fonds de développement**

Revenu unique : 0,5976 % des coûts du projet pour un programme de mise en valeur intégré (environ 358 000 \$).  
650 000 \$ pour travaux correcteurs et projets de la communauté.

### **Autres**

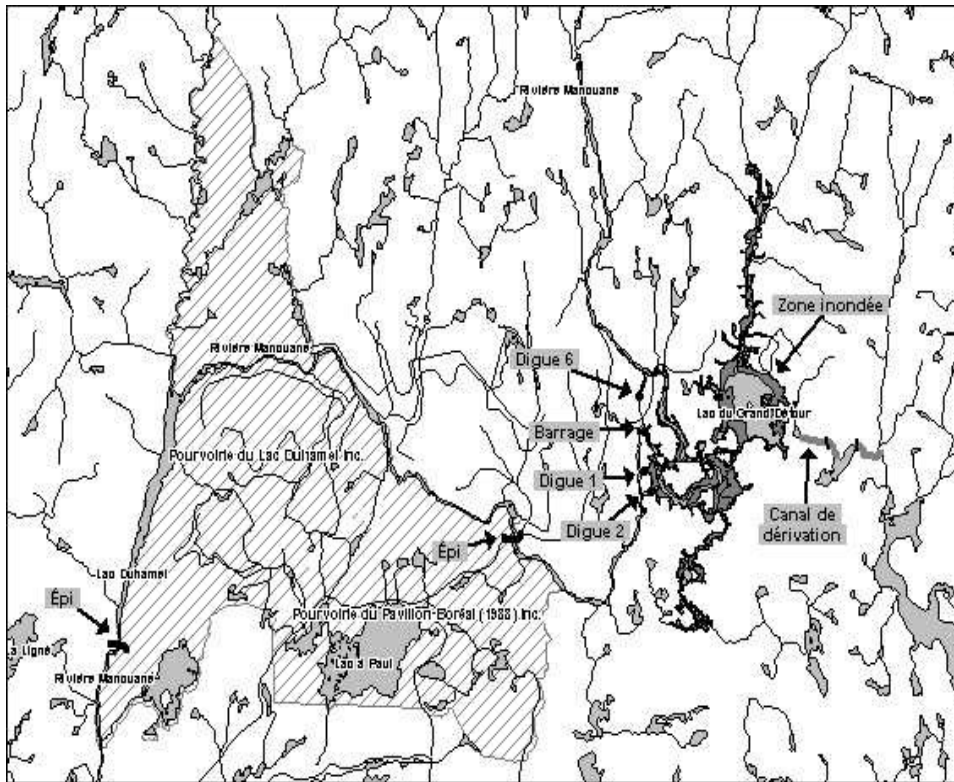
Revenu unique : 50 000 \$ pour les frais et dépenses encourus par le Conseil

### **Résumé (total approximatif)**

En investissant environ 4,5 millions \$ dans le projet, la bande pourrait retirer des revenus annuels minimums d'environ 500 000 \$ pour les 99 prochaines années. Ce revenu serait garanti et à mesure que le coût de l'électricité augmenterait, les revenus augmenteraient. La bande aurait également à sa disponibilité un montant d'argent d'environ 1 million \$ dès la mise en service du projet. Cet argent pourrait être utilisé pour du développement en territoire et/ou sur la réserve.

Les entreprises de la communauté pourraient obtenir de 5 à 6 millions \$ de contrats lors de la construction du projet.

Toute personne qui le désire peut consulter les cartes et documents publics d'Hydro-Québec ou recevoir des explications relativement à ce projet en se présentant au centre administratif du Conseil des Montagnais



La plupart des données et des tableaux contenus dans ce document proviennent du rapport d'avant-projet d'Hydro-Québec daté de mai 2000, cependant certaines de ces informations ont été adaptées par le Conseil des Montagnais pour une meilleure compréhension par le lecteur.

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Octobre 2000)